

TAUX D'INTÉRÊT INCHANGÉ POUR LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DE L'ONTARIO À TAUX VARIABLE

*Une option de placement flexible et sécuritaire
qui soutient les priorités des Ontariennes et des Ontariens*

NOUVELLES

Le 16 décembre 2009

Le gouvernement de l'Ontario a annoncé aujourd'hui que le taux d'intérêt accordé sur les Obligations d'épargne de l'Ontario à taux variable demeurera à 1 % pendant les six prochains mois.

Les taux d'intérêt des obligations à taux variable sont révisés tous les six mois en fonction des conditions existantes du marché. Le taux, qui demeure inchangé à 1 % tel qu'offert en juin 2009, s'applique aux obligations à taux variable achetées entre 2003 et 2008. Un autre taux sera à nouveau établi le 21 juin 2010.

Les obligations à taux variable forment l'une des trois options de placement en Obligations d'épargne de l'Ontario, qui sont mises en vente chaque année au cours des trois premières semaines de juin. Les Obligations d'épargne de l'Ontario à taux fixe et à taux accélérateur ne sont pas touchées par ce changement de taux d'intérêt.

CITATIONS

« Lorsque les Ontariennes et Ontariens achètent des Obligations d'épargne de l'Ontario, ils contribuent à bâtir une économie plus vigoureuse et à soutenir des initiatives importantes en matière de santé, d'infrastructure et d'éducation. Les Obligations d'épargne de l'Ontario constituent une option de placement sûre et fiable qui permet aux Ontariennes et Ontariens de faire fructifier leur argent tout en investissant dans l'avenir de la province. »

[M. Dwight Duncan, ministre des Finances.](#)

FAITS EN BREF

- Les Obligations d'épargne de l'Ontario sont garanties à 100 % par la province de l'Ontario.
- Seuls les résidentes et résidents de l'Ontario peuvent se procurer des Obligations d'épargne de l'Ontario.
- On peut acheter des Obligations d'épargne de l'Ontario auprès des banques, des sociétés de fiducie, des caisses populaires, des *credit unions* et par l'intermédiaire des courtiers en valeurs mobilières, et sont offertes à partir de 100 \$ jusqu'à concurrence de 500 000 \$, à l'intention des petits, moyens et gros investisseurs.

POUR EN SAVOIR PLUS

Visitez le [site Web](#) des Obligations d'épargne de l'Ontario, ou composez le 1 800 212-BOND (2663).

Alicia Johnston, Bureau du ministre, 416 325-3645
Scott Blodgett, Ministère des Finances, 416 325-0324

ontario.ca/nouvelles-finances
Available in English

Tenez-vous au courant des derniers communiqués en vous inscrivant au [Service de nouvelles du ministère des Finances](#) ou aux [Alertes par courriel](#).